

## L'AVORTEMENT N'EST PAS UNE LIBERTÉ, C'EST UN DROIT

Le 22 janvier 1973 l'arrêt Roe Vs Wade aux États-Unis protégeait de facto le droit des femmes à avorter. Le 24 juin 2022 la Cour Suprême a cassé cet arrêt, permettant à chaque État de définir désormais sa politique relative à l'avortement.

**Conquis de hautes luttes, le droit à l'avortement doit demeurer au centre de notre attention.** Cet exemple récent aux États-Unis, et aussi la situation politique en Italie, en Hongrie, en Pologne, les dernières élections en Argentine, nous montrent qu'un retour en arrière est possible, y compris en France, avec des conséquences désastreuses pour les femmes.

En novembre dernier, le Président de la République annonçait l'inscription prochaine de l'IVG dans la Constitution. La FERC se réjouit de cette avancée pour les droits des femmes. **Ce 17 janvier 2024, 49 ans jour pour jour après l'adoption de la loi Veil, les députés de la commission des lois ont approuvé l'inscription de la « liberté garantie » pour une femme d'avoir recours à une IVG dans la Constitution ;** le Sénat risque toutefois de mettre des freins à cette garantie pour les femmes. Notamment le député Bas (LR) qui veut remplacer la notion de droit par celle de liberté, moins contraignante.

Ces 15 dernières années, ce sont 130 centres IVG qui ont été fermés. Garantir la liberté des femmes à avorter ne suffit pas si elles ne peuvent avoir accès à un centre d'orthogénie à proximité. Leur garantir le droit à avoir recours à l'avortement, c'est leur garantir l'accès aux services médicaux et hospitaliers nécessaires.

Il est urgent de promouvoir les conditions nécessaires pour rendre réel ce droit à l'avortement : rouvrir les centres IVG, recruter et former les personnels, financer les associations qui informent, accompagnent les femmes et les couples.

La FERC CGT est féministe : elle lutte contre toute forme de freins à l'exercice du droit des femmes et s'inscrit donc fermement pour le droit à l'avortement. La FERC lutte contre les pressions réactionnaires et nauséabondes et les idées d'extrême droite, dont on sait ce qu'elles coûtent aux femmes. Oui, cette liberté fondamentale est menacée, l'actualité nous le montre trop souvent. **Il faut continuer à se mobiliser pour faire de la France le premier pays à inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution, nous mettant à l'abri d'un possible recul.**